



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 90/ A.R.H./I.S.
portant cessation des fonctions de Monsieur le Docteur Jean Marc MALET
en qualité de Chef de Service à temps plein de Médecine Polyvalente Site de Saint Joseph
au Groupe Hospitalier Sud Réunion

.....
LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION
.....

- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU l'Ordonnance n° 96 - 346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée et notamment son article 10 ;
- VU le décret n° 96 - 1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation et notamment son article 1er ;
- VU la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion en date du 31 décembre 1996 ;
- VU le décret du 22 janvier 2004 portant nomination du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;
- VU l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1998 portant nomination de Monsieur le Docteur MALET en qualité de chef de service au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;
- VU la lettre du 27 octobre 2004 de l'intéressé relative à la démission de ses fonctions de chef de service ;

Sur proposition du Médecin Inspecteur Régional ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est mis fin aux fonctions de Chef de Service à temps plein de Médecine Polyvalente Site de Saint Joseph au Groupe Hospitalier Sud Réunion de Monsieur le **Docteur Jean Marc MALET** à compter du 28 novembre 2004.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et Monsieur le Directeur de l' Etablissement concerné sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

SAINT DENIS , le 13 décembre 2004
Le Directeur de l'Agence Régionale

de l'Hospitalisation de la Réunion